



Notaire succession incorrecte

Par **maldives**, le **25/04/2008 à 20:02**

bonjour,
Suite au décès de notre père en 2002, nous avons mes frères et sœurs étaient devant le notaire avec notre mère pour la succession que nous avons acceptée. Passif ok et actif ok. Jusqu'à là tout était ok. Aujourd'hui nous devons faire face à une nouvelle situation, car nous venons de découvrir que nous devons payer une rente viagère à notre oncle Jean 76 ans handicapé et ce jusqu'à sa mort. Lors de la succession le notaire ne l'a pas dit et sur les documents que nous avons ainsi que sur la déclaration fiscale qu'il a remis à notre mère, il est nullement mentionné cette rente.
Mais nous sommes dans l'obligation de payer, sinon la tutrice, sœur de notre oncle Jean risque de nous attaquer. Jusqu'à présent c'était notre mère qui payait cette somme par trimestre, sans savoir exactement ce que c'était car il s'agissait d'un prélèvement sur son compte. Aujourd'hui avec sa retraite elle n'est plus en mesure de le faire et suite à une recherche avec son avocat, il lui a été dit que nous étions les héritiers et que c'était à nous de payer. Quel est le recours que nous avons contre ce notaire qui n'a pas fait son travail correctement, et quelles sont nos chances.
Cette rente a été décidée en 1979, et faite lors de la donation des parents de notre père et de ce dernier et ses frères et sœurs.
merci

Par **Visiteur**, le **26/04/2008 à 01:23**

Bonsoir,
Il manque de précisions pour pouvoir interpréter cette situation.
Il serait peut-être préférable de prendre RdV avec un avocat ou autre notaire (de la chambre départementale), de manière à lui exposer votre problème.